

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
ARRONDISSEMENT DE GOURDON
COMMUNE DE LAVERGNE

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2020

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 15 octobre 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excuse(s) : Johan MAZIERO

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance : est désignée secrétaire de séance Mme Manon JOYEUX
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020

1) TRANSFERT MAIRIE POUR UNE DUREE DETERMINEE VERS LA SALLE POLIVALENTE DE LA COMMUNE EN RAISON DES TRAVAUX AVENIR SUR LE BATIMENT MAIRIE

Délibération décidant le changement temporaire de lieu de célébration des mariages, déplacement des registres d'état civil, des réunions du Conseil Municipal et du secrétariat de Mairie.

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil, Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 6 novembre 2020, la salle des mariages sera indisponible pendant environ de 9 à 12 mois.

L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : **grande salle du bâtiment salle polyvalente – 46500 LAVERGNE**

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord le 19-10-2020, à l'affectation temporaire du bâtiment de la salle polyvalente pour la célébration des mariages ainsi qu'au déplacement des registres d'état civil pendant la durée des travaux de réhabilitation complète de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'affecter temporairement la grande salle de la salle polyvalente en salle des mariages ;
- **DECIDE** temporairement de faire les réunions du Conseil Municipal dans la salle polyvalente ;
- **DECIDE** temporairement de déplacer le secrétariat de mairie dans une salle créée à cet effet au rez-de-chaussée de la salle polyvalente avec les registres d'état civil ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

2) TRAVAUX ENERGETIQUE LOGTS MAIRIE – OP 136 : délibération actant le principe de la réalisation de logements conventionnés et validation du plan de financement réactualisé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention concernant 2 logements au-dessus de la mairie, demandée auprès du département du Lot est en cours d'instruction.

Afin de finaliser ce dossier, il est demandé à Monsieur le Maire une délibération actant le principe de réalisation de logements conventionnés.

Un plan de financement a été réactualisé comme suit :

prix de revient commune de Lavergne			
	HT	TVA	TTC
Démolition/voirie/gros œuvre	3 200,00 €	176,00 €	3 376,00 €
Menuiseries	18 500,00 €	1 017,50 €	19 517,50 €
Isolation	9 500,00 €	522,50 €	10 022,50 €
Revêtement de sol	9 600,00 €	528,00 €	10 128,00 €
Peinture	8 000,00 €	440,00 €	8 440,00 €
Electricité Chauffage	6 700,00 €	368,50 €	7 068,50 €
Plomberie sanitaire	13 400,00 €	737,00 €	14 137,00 €
Total Travaux	68 900,00 €	3 789,50 €	72 689,50 €
Honoraires 10 % des travaux	6 890,00 €	1 378,00 €	8 268,00 €
Total	75 790,00 €	5 167,50 €	80 957,50 €

Plan de financement	
subvention Etat DETR	8 866,00 €
subvention Département	12 000,00 €
subvention Conseil régional	13 710,00 €
Fonds propres	
Emprunt	41 214,00 €
Total	75 790,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le principe de réalisation de logements conventionnés
- **VALIDE** le plan de financement réactualisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents s'y afférents..

3) OPERATION ADRESSAGE - VALIDATION DES DIVERS DEVIS

Vu la délibération n° 2019-25 du 16 mai 2019 créant l'opération adressage sur la commune de Lavergne

Vu la délibération n° 2020-09 du 27 février 2020 créant les noms des rues et leur numérotation,

Vu les devis demandés auprès des entreprises GIROD de Cahors, d'ALEC Collectivités/Lacroix signalisation de Nérac et de LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS,

Après étude des devis, des emplacements des plaques et poteaux et des choix des plaques définies lors des précédentes réunions de la commission ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de :

- **VALIDER** le choix des couleurs, de la forme et du support correspondant,
- **VALIDER** le devis n° 6560 réactualisé le 14-10-2020 - d'ALEC Collectivités- 6 rue des Champs – 47600 NERAC, pour un montant de 5 391,35 € HT
- **VALIDER** le devis n° D201002 du 17-10-2020 de PARANT Xavier – Les jardins du causse – 46500 ALVIGNAC, pour la pose de 80 poteaux fourni, pour un forfait de 1 200 € HT.
- **DONNER** délégation à Monsieur le maire pour finaliser et signer tous les documents correspondant à ce programme.

4) QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur le Maire donne la parole à Dominique FROMENTEZE qui fait un compte rendu sur le fonctionnement des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 55.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER